

<p>Durée</p> <p>21 heures (3 jours)</p>	<p><u>JOUR 1 : RAPPEL DES FONDAMENTAUX ET EVOLUTIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES</u></p> <p>1. Rappel des fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 9 principes de prévention - L'obligation de sécurité de résultat du chef d'entreprise - Le rôle du salarié dans la protection de sa sécurité et celle des tiers - La protection des catégories particulières de salariés : personnes handicapées, seniors, salariés en CDD ou en intérim <p>2. Ce qui a changé depuis la participation au stage d'initiation : points sur l'évolution des textes et de la jurisprudence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des pouvoirs du CHSCT, par l'évolution de la jurisprudence - Prise en compte des risques émergents (risques à effet différé, stress...) - Information par la BDES et modification de certaines règles de fonctionnement après la loi REBSAMEN <p>3. Les acteurs de la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des principaux acteurs - La problématique spécifique des intervenants multiples : sous-traitance, intervention d'une entreprise extérieure... <p>ATELIER : LA RESPONSABILITE EN CAS DE DELEGATION DE POUVOIR PAR L'EMPLOYEUR ET LA MULTI INTERVENTION</p>
<p>Public</p> <p>Membres du CHSCT</p>	
<p>Prérequis</p> <p>Avoir déjà accompli au moins 2 mandats</p>	
<p>Objectifs</p> <p>Actualiser ses connaissances concernant le fonctionnement du CHSCT</p> <p>Prendre du recul sur son mandat et définir des axes d'amélioration</p> <p>Approfondir des thématiques particulières propres à l'activité de son entreprise</p>	
<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports.</p> <p>Présentation théorique en interaction avec les stagiaires.</p> <p>Ateliers : travaux sur documents et mises en situation.</p> <p>Remise d'un support papier relié avec les documents obligatoires.</p>	
<p>Evaluation</p> <p>Quiz d'auto-évaluation</p>	
<p>Intervenant</p> <p>Formateur Consultant, spécialiste en Droit du Travail et Gestion Sociale</p>	
<p>Lieu</p> <p>Chez EvryWare ou sur site Client</p>	

JOUR 2 : APPROFONDISSEMENT DE LA NOTION DE RISQUE

1. L'évaluation des risques et le CHSCT

- Les fiches de risque
- Focus sur les risques identifiés dans les entreprises des stagiaires
- Les mesures de prévention
- L'avis du CHSCT sur la mise à jour du document unique

ATELIER : TRAVAIL AVEC LES STAGIAIRES A PARTIR DES FICHES ETABLIS PAR L'INRS et LES AUTRES ORGANISMES : EVALUER POUR PREVENIR

2. Participation à la maîtrise des risques professionnels

- Les 3 valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques de prévention.
- L'atout CHSCT : Quel est le rôle du CHSCT : interlocuteur de l'employeur, des salariés et des autres instances
- Le CHSCT : force de proposition, il peut mener des investigations et /ou des études à son initiative ou à la demande de l'employeur ou des autres instances représentatives du personnel
- La prise en compte des problématiques particulières : pénibilité, conciliation vie privée-vie professionnelles, les nouveaux modes de communication et l'allongement de la journée de travail...

ATELIER : ANALYSE AVEC LES STAGIAIRES DES PRATIQUES DE LEUR ENTREPRISE, DE LEURS MODES D'ACTION EN TANT QU'ELUS ET RECHERCHE DES POSSIBILITES D'OPTIMISATION

JOUR 3 : FONCTIONNEMENT ET MOYENS

1. Fonctionnement

- Les réunions trimestrielles
- La répartition des missions entre les membres du CHSCT
- Le délit d'entrave

ATELIER : VALIDATION DES PRATIQUES DE L'ENTREPRISE - ELABORER UN AUTODIAGNOSTIC DE SES PRATIQUES ET DEFINIR DES AXES D'AMELIORATION

2. Moyens

- Le financement des mesures préconisées par le CHSCT
- La prise en charge des frais des élus
- L'utilisation des heures de délégation
- Le recours à l'expert en pratique

EvryWare est habilité par le Préfet de la Région Ile de France, pour dispenser les formations initiales ou de renouvellement des élus CE et CHSCT (arrêtés n° 2012300-0007 du 26/10/2012 et 2013122-0034 du 21/05/2013)